



ÉCONOMIE

Des opérations pour redynamiser l'activité commerciale



Mesdames, Messieurs,

L'été approche à grands pas et, si nous sortons d'une période très compliquée, nous pouvons souhaiter que les choses s'adoucissent progressivement et, notamment, grâce à la vaccination massive des habitants.

La vaccination dans les communes de REVIN, AUBRIVES et GIVET, coordonnée par notre Communauté, sous la responsabilité de M. Fabien PRIGNON, Vice-Président en charge de la Santé, avance bien. Je tiens, d'ailleurs, à le féliciter ainsi que nos collègues Maires et leurs équipes pour l'excellent travail d'organisation réalisé à cette occasion. Je remercie aussi les professionnels de santé qui se mobilisent chaque semaine pour vacciner la population de notre territoire, ainsi que notre partenaire l'ARS Grand Est.

Malgré cela, il faut demeurer prudent car la COVID-19 reste dangereuse malgré tout. Nous allons reprendre petit à petit nos activités mais tout en continuant à respecter les gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation sociale. Charlemont a ouvert ses portes pour la saison le 2 juin 2021, le Charlemagne revogue sur la Meuse pour le plus grand plaisir des touristes. Nous espérons pouvoir vous y accueillir nombreuses et nombreux tout au long de l'été.

Car après ces longs mois, s'il est une chose à faire pour soutenir nos entreprises, nos commerces, comme votre Communauté les a soutenus financièrement depuis de long mois (pour environ 3 millions d'euros sur l'ensemble du territoire), c'est de les privilégier dans vos achats quotidiens, dans vos sorties du week-end, en bref de favoriser notre territoire.

J'ai une pensée pour tous les commerçants, artisans, entreprises de notre Communauté et leur dit mon admiration d'avoir su s'adapter, et trouver des moyens pour que leurs activités puissent perdurer dans un contexte totalement inédit. Nous avons été à leurs côtés car c'était notre rôle, et nous espérons que cette reprise progressive va leur permettre de revivre correctement.

Ainsi, en même temps que les premiers rayons de soleil, notre territoire voit la vie reprendre petit à petit et nous nous en réjouissons. Mais restons prudents malgré tout et faisons tout pour que cette crise sans précédent reste un mauvais souvenir.

Bel été à toutes et tous.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Bernard DEKENS

mag'

ÉTÉ 2021



12



LE TRIMESTRE

- p. 4** Trions nos déchets, soyons eco-responsables
- p. 6** Des opérations pour relancer l'activité commerciale
- p. 8** En direct de Hierges
- p. 11** Vous avez des problèmes avec la TNT ? Testez votre éligible à la fibre optique
- p. 12** Taxi à la carte
- p. 14** Pages santé

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Bernard DEKENS

RÉDACTEUR EN CHEF
Richard SZWAJCKER

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Stéphanie YOL

MAQUETTISME - CRÉATION
Caroline PETIT

COMITÉ DE RELECTURE
Bernard DEFORGE - Président
Eric VISCARDY
Laeticia COMPAGNON

IMPRIMEUR
Graphecht

CRÉDITS PHOTO
Ardenne Rives de Meuse
ARDEN AERO VIEW
Valodea

DÉPÔT LÉGAL
n°76 135/92



ARDENNE rives de mag'
est disponible sur notre site internet
www.ardennerivesdemeuse.com



Retrouvez les vidéos de
www.youtube.com



Trions nos déchets, **SOYONS ÉCO-RESPONSABLES !**

De nombreux indicateurs nous incitent à être vigilants dans notre gestion des déchets et leur destination : en 40 ans, la production de déchets a doublé : on s'aperçoit qu'il y a trop de déchets et de gaspillage.

NOS ORDURES MÉNAGÈRES

Sur 223 kg/hab/an d'ordures ménagères produites (sacs noirs), seuls 72 kg, soit 32%, sont des déchets résiduels, c'est-à-dire inévitables et actuellement non valorisables. Les autres déchets peuvent donc être détournés grâce au tri (collecte sélective ou

dépôt en déchèterie) et évités grâce à de nouvelles habitudes (compostage, éco-consommation, réemploi, réutilisation...).

Aujourd'hui, les ordures ménagères et les encombrants collectés en déchèterie sont destinés à l'enfouissement. Or, ces deux flux contiennent encore de nombreux déchets recyclables, valorisables ou réutilisables.



OÙ VONT NOS DÉCHETS ?

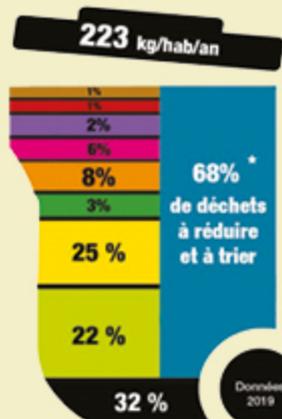
Les sites d'enfouissement sont la principale destination de nos déchets ménagers et des encombrants que l'on apporte en déchèterie. Environ 95 000 tonnes /an « de déchets ultimes », c'est-à-dire les déchets auxquels on a enlevé les déchets valorisables, sont enfouis par an sur les sites de Sommauthe et Eteignières, pour le département des Ardennes.

STOP ! CHANGEONS NOS HABITUDES !

QUE CONTIENT LA POUBELLE D'UN ARDENNAIS ?

- 1%, 2 kg - Encombrants et réemployables
- 1%, 2 kg - Déchets dangereux
- 2%, 5 kg - Textile
- 6%, 13 kg - Gaspillage alimentaire
- 8%, 17 kg - Couches-culottes
- 3%, 7 kg - Emballages en verre
- 25%, 56 kg - Emballages et papiers
- 22%, 49 kg - Déchets compostables
- 32%, 72 kg - Déchets résiduels

*151 kg/hab/an de déchets peuvent être évités grâce au tri et à de nouvelles habitudes !



ALORS QU'ELLE NE DEVRAIT CONTENIR QUE



EN DÉCHÈTERIE

La benne « encombrants » ne doit contenir que : plastiques, polystyrène, tapisserie, cartons souillés, matériaux isolants, moquette, plâtre...



L'IMPORTANCE DU TRI

Le coût de traitement des ordures ménagères par notre prestataire s'élève en 2020 à 112.98 € TTC la tonne. Pour les encombrants, il est de 97.15 € TTC. Certains produits triés*, quant à eux, font l'objet d'une compensation financière reversée à notre collectivité, sous la forme d'un soutien éco-emballages pour le recyclage ou un versement de la revente des matériaux triés.

De plus, diminuer la quantité de déchets destinés à l'enfouissement influence la diminution des gaz à effets de serre : un critère à ne pas négliger.

* le plastique, le verre, le fer, l'ameublement, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)...

Par ailleurs, nous devons davantage nous sentir concernés puisque la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui pèse sur les ordures ménagères résiduelles et les encombrants va fortement augmenter dans les années à venir : elle va passer de 18 € à 30 € par tonne cette année jusqu'à atteindre 65 € par tonne en 2025.

Nous devons continuer à nous sentir sensibilisés et apporter une plus grande vigilance au tri sélectif :

- Pour avoir moins de déchets à traiter, à mettre en décharge ou à incinérer, (la production de déchets augmente chaque année de 1 à 2 %),
- Pour léguer un environnement sain aux générations futures,
- Pour maîtriser l'augmentation des coûts de la gestion des déchets tout en respectant mieux l'environnement et la santé

Pour cela, nous devons :

- Adopter le tri sélectif au quotidien,
- En déchèterie : ne pas hésiter à se faire conseiller par le gardien en poste qui connaît parfaitement la destination de nos déchets et contribue ainsi à améliorer les performances au niveau de notre collectivité : il est important de se sentir responsabilisé afin d'éviter ou de réduire au mieux la production des déchets et en limiter la nocivité (substances dangereuses et/ou difficile à recycler).

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGE 2018	TONNAGE 2019	TONNAGE 2020
Ordures ménagères	6881.90	6607.10	6647.02
Multimatériaux (tri sélectif)	1261.06	1251.86	1218.22
Encombrants déchèterie	2550.35	2540.45	2665.55

Des efforts ont été observés en 2019, malheureusement perturbés en 2020 à cause de la crise sanitaire liée au Covid. Les déchèteries ayant été fermées pendant quelques mois, les quantités d'ordures ménagères des usagers ont donc augmenté. Nous pouvons expliquer l'augmentation des encombrants, en partie, par le fait que les usagers ont davantage jeté après le confinement (plus de temps pour trier, bricoler...)

Éviter le gaspillage alimentaire, acheter éco-responsable et développer le réemploi d'objets usagers sont des gestes à adopter pour sauver notre environnement.

Des opérations pour aider les **COMMERÇANTS DU TERRITOIRE**

Afin de relancer l'activité commerciale, notre Communauté a voté, le 24 juin 2020, un plan de relance doté d'une enveloppe de 300 000€ pour déployer, entre septembre 2020 et juin 2021, un programme d'actions à destination des commerces avec vitrine(s) sur rue, adhérents au dispositif du Chèque Cadeau La Pointe (CCLP).

Sa mise en oeuvre opérationnelle a été confiée, par convention, à l'Avenir Commercial et Artisanal Givetois (ACAG) et à l'Union Commerciale et Artisanale Revinoise (UCAR).



L'OPÉRATION "LES CHÈQUES CADEAUX LA POINTE BONIFIÉS"

La première action commerciale, lancée le 14 septembre 2020, permettait aux particuliers majeurs résidants sur le territoire de notre Communauté d'acquérir des CCLP bonifiés dans les points de vente partenaires du dispositif. Un montant de CCLP acheté donnait le droit à un montant de CCLP offert, dans la limite de 50 €.

L'opération s'est révélée être un véritable succès, comme en témoigne la consommation en seulement quelques jours de l'enveloppe de 50 000 € qui lui était allouée pour durer, initialement, jusqu'au 16 octobre 2020.

Face à l'engouement suscité par cette action, notre Communauté a abondé son budget de 15 000€ pour le porter à 65 000€ qui ont été répartis comme suit :

- 15 000 € distribués sur le secteur de FUMAY ;
- 27 000 € distribués sur le secteur de GIVET ;
- 15 000 € distribués sur le secteur de REVIN ;
- 8 000 € distribués sur le secteur de VIREUX-MOLHAIN.

Au total, ce sont 130 000 € de CCLP édités qui ont bénéficié aux commerçants adhérents du dispositif.

Cette première action a également contribué à faire connaître le CCLP auprès des particuliers.

L'OPÉRATION "VOS ACHATS REMBOURSÉS"

Cette deuxième opération s'est déroulée du 10 au 31 décembre 2020 et permettait de gagner le remboursement des achats réalisés dans les commerces qui acceptent les CCLP.

Ainsi, du 10 au 31 décembre 2020, les particuliers qui effectuaient leurs achats dans les boutiques adhérentes au CCLP pouvaient remplir un bulletin de participation à compter de 10 € d'achat, afin de participer à un tirage au sort qui s'est tenu à l'issue de l'opération.

Les clients tirés au sort se sont vus rembourser, sur présentation d'une facture ou d'un ticket de caisse, leurs courses en CCLP, et ce, dans la limite de 150 €. Les commerces partenaires de l'opération étaient facilement identifiables car un kit promotionnel comprenant un présentoir, une affiche, une guirlande, une urne et des bulletins leur avait été distribué.

Le budget affecté à cette action était de 50 000 € réparti comme suit :

- 12 500 € de CCLP remboursés pour les achats effectués sur le secteur de FUMAY et HAYBES ;
- 12 500 € de CCLP remboursés pour les achats effectués sur le secteur de CHOOZ, FROMELENNES et GIVET;
- 12 500 € de CCLP remboursés pour les achats effectués sur le secteur de REVIN;
- 12 500 € de CCLP remboursés pour les achats effectués sur le secteur de AUBRIVES, HARGNIES et VIREUX.



Les principaux objectifs de cette action étaient de continuer à faire connaître le CCLP auprès des particuliers, générer des achats dans les commerces partenaires du dispositif CCLP, permettre aux commerçants partenaires du dispositif CCLP de fidéliser leurs clients et participer à la relance commerciale dans le cadre de la crise du COVID.

Une nouvelle opération intitulée "Le Chèque Cadeau La Pointe fête le printemps" et permettant de gagner des chèques CCLP grâce à des tickets à gratter remis lors d'achats chez les commerçants du territoire adhérents, s'est déroulée du 05 au 12 juin.



POUR PLUS D'INFOS SUR LES CCLP :



MAISON DU COMMERCE - ACAG
 9-11 rue Gambetta - 08600 GIVET
 Tél : 09 77 76 94 00
 Courriel : lechequecadeaulapointe@gmail.com
 www.chequecadeaulapointe.com

POINTS DE VENTE DES CCLP

Ets B&M De Palo

77, rue Notre-Dame
 GIVET

La Maison du Commerce

9/11, rue du Commerce
 GIVET

Aux Délices de la Tour

1, rue du Puits
 GIVET

Jenn Cuisine

17, rue Gambetta
 GIVET

Ô Val Fleur!

2, rue de l'Astrée
 VIREUX-MOLHAIN

Nostra

371, place Aristide Briand
 FUMAY

Aux Saveurs du Portugal

14, avenue J.B Clément
 REVIN



Isabelle BODART

Maire de Hierges

“ Je suis entourée par une équipe municipale et administrative motivée, dynamique et qui ne ménage pas ses efforts, ni son investissement. ”



En direct de

HIERGES

QUELQUES INFORMATIONS

Nom des habitants : Les Hiergeoises et les Hiergeois

Population : 187 habitants

Superficie : 409 Ha

Fête patronale : Saint Jean-Baptiste

Mairie : 1 rue du cimetière - 08320 Hierges

Tel : 03 24 41 75 94

Fax : 03 24 41 74 76

Mail : mairie.hierges@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf le mercredi (fermé au public)

Isabelle BODART est née à Givet le 28/02/1972. Mariée, elle a 4 enfants et exerce la profession d'infirmière.

Après l'obtention de son diplôme d'Etat, elle a travaillé quelques temps à la clinique de GIVET puis 13 ans en soins à domicile en Belgique.

En 2010, après avoir réussi le concours des collectivités territoriales, elle a intégré le Conseil Départemental à la Maison des Solidarités de Givet, en tant qu'infirmière de PMI.

En 2013, elle passe le concours de l'Education Nationale. Elle est actuellement infirmière aux collèges de Vireux-Wallerand et Monthermé et dans les écoles de secteur.

Isabelle consacre beaucoup de temps à sa famille et est passionnée par la lecture et la peinture. Elle a été élue Maire de la commune en 2020.



Madame le Maire, vous avez été élue lors des dernières élections municipales de 2020. Pouvez-vous nous parler des travaux et aménagements les plus importants que votre équipe souhaite réaliser au cours de ce mandat ?

Dès notre élection, nous avons voulu travailler sur l'accessibilité du village et le sens de circulation. Cela manquait de lisibilité. Le but est de soulager la circulation dans le centre du village pour les personnes allant vers la Belgique. Une nouvelle signalétique va être posée.

Des travaux de réfection des ponts vont commencer d'ici quelques semaines, nous commencerons par le pont place de la fontaine.

Un autre grand chantier débutera au cours de l'année 2021 : notre réseau d'assainissement collectif. Nous allons nous brancher, avec la commune d'Aubrives, sur la station d'épuration des 2 vireux, située à Vireux-Molhain. Nous participons à ce grand projet pour pouvoir bénéficier des subventions de l'Etat.

Des travaux forestiers et de sécurisation sont en cours, notre commission des bois et terrains est très active. Des travaux d'embellissement dans différents endroits de la commune sont prévus et nous apporterons une attention particulière au quartier de la Buchère. Les ouvriers communaux ne ménagent pas leurs efforts.

Nous voulons rapidement indiquer les limites de notre Commune par pose de panneaux. Les gens ne savent pas que HIERGES débute route de Najauge et se poursuit sur la RD 8051 jusqu'au village.

Parlez-nous de la vie associative et commerciale de votre commune ?

Notre vie associative est mise entre parenthèses à cause de la pandémie mais nous comptons plusieurs activités dans notre village : la gym, le club jeux de société, le club lecture, l'amicale des chasseurs et les amis du château. Nous espérons nous retrouver très vite.

Nous avons 3 restaurants sur notre commune et nous les assurons de tout notre soutien pendant cette période de fermeture.

Je n'oublie pas de parler des entreprises qui forment notre tissu industriel : les fertilisants FCA, la chaudronnerie ACMP, le recyclage Larno, les produits réfractaires Pousseur, le chauffage-sanitaire Lorcas, la parqueterie L'Ardennaise des Bois, le garage Renault et la Station-service et de lavage de La Buchère.

Nous sommes fiers de compter autant d'entreprises sur notre commune.

La commune de Hierges, cité médiévale, est pleine de charme et présente un fort attrait touristique...

Notre projet principal est de redynamiser notre village, en proposant des manifestations de qualité pour les hiergeois mais aussi pour faire connaître notre patrimoine.

Nous accueillons depuis quelques mois les nouveaux propriétaires du château et nous les associerons à nos projets. Certes, nous avons la chance d'avoir ce beau château mais le village regorge d'autres merveilles, qui sont à découvrir.



Nous souhaitons proposer des activités pour tous les âges, ludiques et pédagogiques, à toutes les saisons : notre marché de Noël commence à avoir de la notoriété et remporte un franc succès.

Un mot pour conclure Madame BODART...

Je suis fière d'avoir eu la confiance des Hiergeois aux élections municipales. C'est une nouvelle expérience très enrichissante. Je suis la seule femme Maire de la Communauté de Communes et j'ai été accueillie chaleureusement par mes collègues.

Je suis entourée par une équipe municipale et administrative motivée, dynamique et qui ne ménage pas ses efforts, ni son investissement. Nous sommes animés par une volonté commune : mettre en lumière notre beau village.

Vous avez des problèmes **DE RÉCEPTION DE LA TNT ?**

La Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse est compétente en matière de Télévision Numérique Terrestre et peut vous aider à résoudre votre problème de réception.

Avant de nous contacter, n'oubliez pas de faire quelques vérifications :

- Lancer une recherche de chaînes sur votre téléviseur
- Si vous habitez en habitat collectif, veuillez contacter votre bailleur qui se chargera de vous aider à résoudre le problème
- Répertorier toutes les chaînes qui posent problème et la date à laquelle le dysfonctionnement a commencé

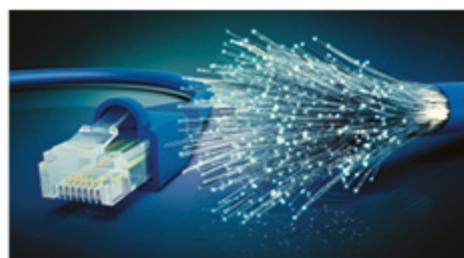


Si votre problème perdure, contactez la Communauté de Communes au 03 24 41 50 90, entre 9h00 et 12h00, un agent fera le nécessaire pour résoudre au mieux votre problème.

Testez votre éligibilité **À LA FIBRE OPTIQUE DÈS MAINTENANT**

Le projet Losange a officiellement démarré le 4 août 2017, un peu plus d'un an après le lancement du projet Rosace (déploiement de la fibre optique dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin). Sept départements du Grand Est vont pouvoir prochainement bénéficier du Très Haut Débit.

Ce projet de Réseau d'Initiative Publique (1er RIP de France), baptisé Losange, est mené à l'initiative de la Région Grand Est, maître d'ouvrage, en partenariat avec les sept Conseils Départementaux : les Ardennes, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et les Vosges. Losange a pour mission d'assurer la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau fibre optique sur une durée de 35 ans. Ce réseau 100 % fibre assurera à terme une couverture optimale et favorisera le développement de nouveaux usages et services numériques dans l'ensemble de notre société : économie, éducation, santé, transport, administration, tourisme, culture...



SUIS-JE DÉJÀ ÉLIGIBLE À LA FIBRE ?

Pour y répondre, Losange a mis en place un outil en ligne simple qu'il vous suffit de consulter en tapant le nom de votre commune.

www.losange-fibre.fr/eligibilite/

Vous pouvez également vous abonner à la newsletter pour suivre l'avancement des travaux.

Le service "Taxi à la Carte"

DÈS 60 ANS, C'EST POSSIBLE !

"Taxi à la Carte" est un service qui a été mis en place, afin de faciliter aux habitants du territoire l'accès au transport privé par taxi, en permettant aux adhérents de circuler en taxi, en toute simplicité, sur l'ensemble du territoire communautaire, pour quelque motif que ce soit, pour un coût limité à 3 ou 6 € par transport. La différence entre ces 3 ou 6 € et le coût réel du transport, est payée par la Communauté. Ce service est désormais accessible dès 60 ans.



FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Personnes concernées

- Sont éligibles les personnes âgées de 60 ans et plus, n'ayant pas de véhicule ou de permis de conduire, ou étant dans l'incapacité de conduire pour raison médicale avérée, ainsi que les personnes de 80 ans et plus et conduisant encore.
- Les personnes âgées de 60 ans et plus peuvent, également, bénéficier d'une carte d'adhérent provisoire du fait d'une incapacité de conduire temporaire, suite à une opération, un accident... sous réserve que cette incapacité soit avérée et dûment justifiée.

Un certificat médical **attestant l'incapacité avérée de conduire et la durée de cette incapacité** devra être fourni à l'appui de la demande de la carte provisoire. La durée de validité de la carte provisoire est fixée à 15 jours minimum et 6 mois maximum, renouvelable 1 fois.

Déplacements concernés

- Sont éligibles les déplacements dans la Communauté de Communes intra-muros. Afin de limiter les abus, une distance minimale de 500 mètres pour les courses aller ou retour est mise en place, sauf pour les personnes à mobilité réduite identifiées à l'inscription et par mention dûment notée sur la carte d'adhérent.
- Les transports hors Communauté de Communes ou pris en charge par tout autre organisme (Sécurité Sociale, ...) sont exclus.
- Les déplacements médicaux vers la Belgique ne sont plus concernés par le dispositif.

Toutefois, afin de pallier le manque de médecins généralistes sur le secteur de Givet, les transports vers les médecins généralistes de la Province de Namur, conventionnés avec la CPAM des Ardennes, sont pris en charge, à titre provisoire et dérogatoire. Cette mesure est valable uniquement pour les bénéficiaires du service Taxi à la Carte des communes de Charnois, Chooz, Foisches, Fromelennes, Givet, Ham/Meuse, Landrichamps et Rancennes.

Le système fonctionne du lundi au dimanche 24 heures/24. Un maximum de 50 transports par adhérent et par an est autorisé.

ADHÉSION AU SERVICE

L'utilisateur s'inscrit auprès de la Communauté par le retrait et le dépôt, en Mairie ou auprès du CCAS du domicile, d'un dossier auquel sera joint un justificatif

de domicile, une copie de la carte d'identité, une photo d'identité récente, un relevé d'identité bancaire ou postal, un certificat médical pour les personnes dans l'incapacité avérée de conduire, une copie de la carte d'invalidité pour les personnes à mobilité réduite et une attestation sur l'honneur, par laquelle, le demandeur s'engagera à ne plus conduire son véhicule, pendant toute la durée de son incapacité de conduire. La Communauté lui délivrera une carte personnelle avec son numéro d'adhérent au système, à présenter à l'artisan-taxi lors de chaque transport.

Pour les personnes âgées de 60 à 64 ans qui souhaitent bénéficier du service, il est nécessaire de fournir, en plus, un courrier justifiant la demande. Le dossier sera ensuite soumis à l'avis du CCAS de la commune concernée. Chaque demande sera étudiée au cas par cas, avant la transmission du dossier au service de la Communauté de Communes.

RÉSERVATION D'UN TAXI

L'utilisateur contacte un taxi de son choix dans la liste des taxis agréés par la Communauté, qui lui est fournie. La gestion des chauffeurs peut parfois s'avérer compliquée, c'est pourquoi, la réservation se fait **obligatoirement**, en journée, 24 heures à l'avance pour un transport réalisé en semaine et 72 heures à l'avance pour un transport réalisé le week-end et les jours fériés sauf cas particuliers liés à des urgences. Il est indispensable de respecter le transport qui a été initialement défini lors de votre prise de rendez-vous avec le taxi.

L'utilisateur et l'artisan-taxi conviennent ensemble des modalités de transport : lieu de départ, horaires... Après avoir réalisé son transport, l'utilisateur paie celui-ci intégralement à l'artisan-taxi qui va lui établir un justificatif de paiement. Cette facture devra être remplie et signée avec le plus grand soin par l'utilisateur et le chauffeur.

L'artisan-taxi envoie ensuite cette facture acquittée à la Communauté de Communes pour un remboursement effectué selon les modalités suivantes :

- Un aller de A à B sans retour correspond à un transport : le ticket modérateur est de 3€.
- Un aller-retour avec un temps d'attente sur place inférieur à une demi-heure correspond à un transport : le ticket modérateur est de 3€.
- Un aller-retour effectué au-delà d'une demi-heure sur place, dans une même journée, correspond à un transport : le ticket modérateur est de 6€ (3€ pour l'aller et 3€ pour le retour).

Le délai d'attente du taxi entre l'aller et le retour d'un même transport est limité à deux heures. Au-delà, le temps d'attente est pris en charge par l'adhérent.

ARTISANS-TAXI DU TERRITOIRE

FUMAY TAXIS
FUMAY - 06.79.63.48.63

TAXI DE LA POINTE
FUMAY - 03.24.42.24.33

TAXI KOLEK
FUMAY - 03.24.40.12.12

TAXI RIVES DE MEUSE
HAYBES - 03.24.42.05.45

TAXI DES RIÈZES ET DES SARTS
GIVET - 06.66.99.17.32

ARDENNES TAXI Karine et David
REVIN - 06.78.13.65.43

TAXI M-T
REVIN - 06.89.06.56.55

TAXI FRANCOTTE
VIREUX-WALLERAND - 03.24.41.81.46

TAXI COQUET
VIREUX-MOLHAIN - 03.24.41.62.07
GIVET - 03.24.42.05.09
REVIN - 03.24.40.14.45

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Tel 03 24 40 81 47

ou

transport@ardennerivesdemeuse.com

Consultations **DE SPÉCIALISTES**

CENTRE HOSPITALIER DE FUMAY - RDV AU 03.24.36.26.05

En cas d'urgence, ne vous rendez pas directement à l'hôpital, faites au préalable le 15

CARDIOLOGIE	Dr MAROUN	Mercredi	Matin
CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE	Dr KAYENGA	Lundi, tous les 15 jours	Après-midi
ECHOGRAPHIE	Médecin radiologue	Mercredi et vendredi	Matin
MAMMOGRAPHIE	Dr GANEVA Dr PROSIE	Lundi et jeudi	Matin et après-midi
NÉPHROLOGIE		Mardi, tous les 15 jours	Matin
PNEUMOLOGIE	DR CHOUABE	Lundi, tous les 15 jours semaines paires	Après-midi
PNEUMOLOGIE	Dr BUSSY	Mardi, tous les 15 jours semaines impaires	Après-midi
RHUMATOLOGIE	Dr DUHAMEL	Jeudi	Matin et après-midi
SAGES-FEMMES		Jeudi	Matin et après-midi
SCANNER		Tous les jours	Matin et après-midi
UROLOGIE	Dr NICOLACOPOULOS	Le 2 ^{ème} mercredi du mois	Matin

PÔLE MÉDICAL DE GIVET

CHIRURGIE CARDIO-VASCULAIRE ET THORACIQUE	Pr EUCHER	Un mercredi par mois	Après-midi
CHIRURGIE GÉNÉRALE ET BARIATRIQUE	Dr MAGEMA	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi de chaque mois	Après-midi
CHIRURGIE PLASTIQUE ET RECONSTRUCTRICE	Dr GOOSSENS	1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudis du mois	Après-midi
UROLOGIE	Dr DI GREGORIO	Un vendredi par mois	Après-midi

La prise en charge est réalisée par des médecins du CHU UCL Namur (Belgique) agréés par le Conseil de l'Ordre des médecins français dans le cadre de la « Zone Organisée d'Accès Aux Soins Transfrontaliers » (ZOAST). Tout patient français qui consulte un médecin belge, dans ce cadre, bénéficie des mêmes facilités administratives.

PRISE DE RDV AU 0032.82.21.23.65

CABINET DE RADIOLOGIE DE GIVET

CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE	Dr DELLA SIEGA	Le mercredi	La journée
--	----------------	-------------	------------

PRISE DE RDV AU 0032.83.61.20.22

MAISON MÉDICALE DE GARDE DE FUMAY

Installée au niveau de l'accueil administratif de l'hôpital de Fumay

Avant tout déplacement, contactez le : 03.24.36.26.00

Service médical assuré 365 jours/365 :

Du lundi au vendredi inclus : de 20h à 24h - Le samedi : de 12h à 24h - Le dimanche et jour férié : de 8h à 24h.

Mise à jour juin 2021

Santé NUMÉROS UTILES

Pour toute urgence : composez le 15

HÔPITAUX

CENTRE HOSPITALIER DE FUMAY

Place du Baty, 08170 FUMAY Tél : 03 24 36 26 00

CHU DINANT / MONT-GODINNE

Dinant : Rue Saint Jacques, 501 - 5500 DINANT (Belgique) Tél : 00 32 82 21 24 11
Mont-Godinne : Avenue G.Thérasse, 1 - 5530 YVOIR Tél : 0032 81 42 21 11

CENTRE HOSPITALIER DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

45 avenue de Manchester - 08011 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
Tél Standard : 03 24 58 70 70

RADIOLOGIE

CABINET DE RADIOLOGIE

Esplanade Sourdille, 08600 GIVET

Tél : 03 24 41 47 98

secretariat@radiologie-givet.fr

RADIOGRAPHIE - MAMMOGRAPHIE -
ECHOGRAPHIE - INFILTRATION

CENTRE HOSPITALIER DE FUMAY

Sécretariat radiologie/échographie

Tél : 03 24 36 26 00

RADIOGRAPHIE - PANORAMIQUE DENTAIRE -
ECHOGRAPHIE - MAMMOGRAPHIE - SCANNER

PHARMACIES

CANTON DE GIVET

Pharmacie RENARD - 37 Avenue Roger Posty, 08320 VIREUX-MOLHAIN Tél : 03.24.41.61.40

Pharmacie Saint Georges - 12 Place de l'église, 08320 VIREUX-WALLERAND Tél : 03.24.41.60.31

Pharmacie de la Marine - 17 Place Méhul, 08600 GIVET Tél : 03.24.42.05.69

Pharmacie DECLEF Luc & MONETA Thierry - 13 Place de la République, 08600 GIVET Tél : 03.24.42.04.27

Pharmacie de l'Europe - 9 route de Beauraing, 08600 GIVET Tél : 03.24.42.10.51

CANTON DE REVIN

Pharmacie La Jolie Rose - 1 Rue du rivage, 08170 HAYBES Tél : 03.24.41.11.56

Pharmacie de l'Ardoise - 87 Rue du Général de Gaulle, 08170 FUMAY Tél : 03.24.41.10.02

Pharmacie BARRAS-COMANDINI - 11 Place Aristide Briand, 08170 FUMAY Tél : 03.24.41.10.41

Pharmacie du Centre - 98 Rue Victor Hugo, 08500 REVIN Tél : 03.24.40.10.77

Pharmacie de la Bouverie - 16 Avenue Jean Baptiste Clément, 08500 REVIN Tél : 03.24.40.11.14

Pour connaître la pharmacie de garde, composez le n°audiotel Résogarde au 3237 accessible 24h/24h - 0,34€ TTC/par min

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

CANTON DE GIVET

Dr DUBOIS - Dr LEWDEN - Cabinet Médical, 10 rue de la Gare, 08320 VIREUX-MOLHAIN Tél : 03.24.41.53.73

Dr VERHELST - Dr EL-MELALI - Dr MATYJASIK - Dr LAGNIER : Pôle Médical de la Pointe, 08600 GIVET Tél : 03.24.42.01.56

Dr DELIENCOURT Philippe 28 rue Oger, 08600 GIVET Tél : 03.24.33.51.00

Dr OWINO Byron - Cabinet Médical, 1 Place des Tries, 08320 VIREUX-WALLERAND Tél : 07 70 01 00 79

CANTON DE REVIN

Dr GOFFE DUPRIEZ Véronique 43 rue du Rivage, 08170 HAYBES Tél : 03.24.42.06.77

Dr DEBAISIEUX Hervé 14 avenue de l'Europe, 08170 FUMAY Tél : 03.24.41.00.48

Dr SACREZ Marc 35 quai Port au Blé, 08170 FUMAY Tél : 03.24.41.13.14

Dr VAN DEN BERGH Michel 6, rue du Colonel Vaulet, 08500 REVIN Tél : 03 24 40 21 72

Dr DANZI Emilio 4bis, avenue du Général de Gaulle, 08500 REVIN Tél : 03.24.40.12.07

Dr GENA Guy 6, rue du Colonel Vaulet, 08500 REVIN Tél : 03 24 42 71 16

SAGES-FEMMES

Mme Caroline BATTLE, 4b rue du Général de Gaulle 08500 REVIN Tél : 06 78 46 13 69

Mme Élise MICHEL, 12 rue Oger, 08600 GIVET Tél : 09 73 03 07 30

Mme Carole SULIS,

Maison des Solidarités de REVIN, 330 Allée du 8 mai 45 Tél : 03 24 40 12 13

Maison des Solidarités de GIVET, rue Thiers Tél : 03 24 42 73 73

LABORATOIRE

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES BIO ARD' AISNE

Esplanade Aimé et Jules Rivir, 08600 GIVET

Tél : 03 24 42 03 12

PÔLE MÉDICAL DE LA POINTE

12 Esplanade Jacques Sourdille, 08600 GIVET - Secrétariat des médecins généralistes Tél : 03 24 42 01 56

Médecins Généralistes, Kinesithérapeutes, Orthophoniste, Cabinets dentaires, Psychologue, Infirmières

Caisse Primaire d'Assurance Maladie - Tél : 36 46 (0,06€/min + prix d'un appel local)



ARDENNE AEREO VIEW

PRENEZ DE LA

Hauteur

**DÉCOUVREZ UN PATRIMOINE
EXCEPTIONNEL !**

- Visites guidées ou libres
- Animations jeune public
- Expositions
- Spectacles



CHARLEMONT, CITADELLE DE GIVET - Ouvert au public jusqu'au 31 octobre
Route sous Charlemont - 08600 Givet - Tél : +33 (0)3 24 56 96 87

www.charlemont-citadelle-de-givet.fr ou sur  

